

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 15 juin 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1700, rue Sherbrooke

Demande déposée le 15 avril 2026 par Hydro-Québec concernant le matricule 1216-20-6033-0-000-0000, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 1700, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'aménagement d'équipements fixes au sol dans la cour avant alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 autorise ce genre d'aménagement uniquement en cour arrière.

Donné à Magog, le 27 mai 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière